

## Le mot du président

LCL (R) Philippe RIBATTO  
Président de l'UNOR

Les commémorations du centenaire de l'UNOR s'adressent à tous les publics, sans exclusion. Certainement cet événement s'adresse à nos adhérents, nos sympathisants, et plus largement À TOUS LES CITOYENS. « L'UNOR, c'est la défense décomplexée », présente sur tous les fronts : militaire, sociétal, littéraire, institutionnelle. Notre centenaire est ouvert à tous.

1922-2022 : 100 ans d'actions pour ses membres, de soutien à nos armées, de participation opérationnelle. Dans la lignée de notre fondateur, nous agissons aujourd'hui avec une vision pour un nouveau siècle d'engagements.

### Les présidents de l'UNOR

Depuis 2017	Lieutenant-colonel Philippe Ribatto
2009-2017	Colonel Jacques Vitrolles
2007-2009	Colonel Philippe Lhermitte
2002-2007	Lieutenant-colonel Jean-Jacques Guibert
1997-2002	Colonel Hervé Theaudière
1994-1997	Capitaine de vaisseau Damien Milliasseau
1988-1994	Médecin-chef Etienne Tissot
1979-1988	Colonel Roger Vienne
1971-1979	Colonel Georges Chresteil
1961-1971	Lieutenant-colonel Louis Rouzee
1960-1961	Lieutenant-colonel Eugène Wiesmann
1959-1960	Lieutenant-colonel Pierre Ferri
1954-1959	Lieutenant-colonel Emile Esmenard
1945-1954	Commandant Marcel Rebourset
1930-1940	Désiré Ferry
1923-1930	André Lefèvre
1922-1923	Raymond Poincaré



Votre force mutuelle

Militaire et mutualiste, Unéo est la mutuelle de la communauté défense, référencée par le ministère des Armées depuis 2011 pour assurer la protection sociale des militaires et des civils de la Défense. Portée par son ambition d'être là pour tout ceux qui concourent à l'intérêt national, la mutuelle accompagne les réservistes dans leur choix de s'engager pour notre pays. Cette ambition nécessite d'être présent aux côtés des institutions, du commandement et des associations qui accompagnent cet engagement de Françaises et Français. Convaincue que la protection sociale est un pilier de la condition militaire, Unéo a aussi mis son expertise en la matière au service de la communauté des réservistes.

### Les cérémonies régionales



# Centenaire de l'UNOR : 1922-2022

En partenariat avec



Votre force mutuelle

# Une page d'histoire

Le congrès constitutif du 23 octobre 1921

Extrait de *L'Écho de Paris* du dimanche 23 octobre 1921

## « Le Congrès des officiers de complément

À Versailles, s'est ouvert hier le Congrès national des officiers de complément, groupés maintenant dans une association unique, que préside effectivement M. Raymond Poincaré.

Ce congrès ne doit pas être seulement une réunion d'anciens frères d'armes. Il doit avoir dans l'opinion une répercussion utile pour ces anciens combattants, auxquels on n'a pas toujours rendu un hommage suffisant.

On n'a que trop tendance, en effet, à oublier les efforts tout à fait remarquables de ces milliers d'officiers de réserve et de la territoriale – ils sont 160 000 paraît-il aujourd'hui – qui, en quelques semaines, dans les circonstances tragiques qu'on sait, s'adaptèrent complètement aux rudes devoirs et aux lourdes responsabilités du commandement. Par leur patriotisme intelligent, leur bonne volonté ou plus exactement leur "volonté" tout court, de servir le pays, ces "civils" de la veille se transformèrent en meneurs d'hommes ! Et nous ne parlons pas de leur héroïsme. N'est-ce pas une vertu commune à tous les officiers français ?

Mais les officiers de complément ont le regret de constater qu'après la guerre, on ne les a pas traités avec toute la bienveillance à laquelle ils croyaient avoir droit.

Réductions sur les chemins de fer, question des retenues pour leur retraites etc. sont pour eux autant de matières à réclamations ! réclamations combien modestes, semble-t-il, quand on les compare à tant d'autres combien plus bruyantes et combien moins justifiées. Nous ne savons pas dans quelle mesure il est possible de donner satisfaction, mais l'opinion publique estime certainement que cette mesure doit être large, très large même. C'est une question de justice.

Le président Poincaré au front en 1916.  
En arrière-plan, le maréchal Joffre



Ils se sont plaints notamment des conditions dans lesquelles s'opéra la "révision des grades", de la parcimonie avec laquelle on leur attribua les décorations de la commission Fayolle. Ils réclament encore aujourd'hui un statut en harmonie avec le rôle qu'ils ont joué dans le passé et les services qu'ils sont encore appelés à rendre. »

— DIMANCHE 23 OCTOBRE 1921. —

## Le Congrès des officiers de complément

À Versailles s'est ouvert hier le Congrès national des officiers de complément, groupés maintenant dans une association unique, que préside effectivement M. Raymond Poincaré.

Ce congrès ne doit pas être seulement une réunion d'anciens frères d'armes. Il doit avoir dans l'opinion une répercussion utile pour ces anciens combattants, auxquels on n'a pas toujours rendu un hommage suffisant.

On n'a que trop tendance, en effet, à oublier les efforts tout à fait remarquables de ces milliers d'officiers des réserves et de la territoriale — ils sont 160.000 paraît-il aujourd'hui — qui, en quelques semaines, dans les circonstances tragiques qu'on sait, s'adaptèrent complètement aux rudes devoirs et aux lourdes responsabilités du commandement. Par leur patriotisme intelligent, leur bonne volonté ou plus exactement leur « volonté » tout court de servir le pays, ces « civils » de la veille se transformèrent en meneurs d'hommes ! Et nous ne parlons pas de leur héroïsme. N'est-ce pas une vertu commune à tous les officiers français ?...

Mais les officiers de complément ont eu le regret de constater qu'après la guerre on ne les a pas traités avec toute la bienveillance à laquelle ils croyaient avoir droit. Ils se sont plaints notamment des conditions dans lesquelles s'opéra la « révision des grades », de la parcimonie avec laquelle on leur attribua les décorations de la commission Fayolle. Ils réclament encore aujourd'hui un statut en harmonie avec le rôle qu'ils ont joué dans le passé et les services qu'ils sont encore appelés à rendre. Réduction sur les chemins de fer, question des retenues pour leurs retraites, etc., sont pour eux autant de matières à réclamations ! réclamations combien modestes, semble-t-il, quand on les compare à tant d'autres combien plus bruyantes et combien moins justifiées. Nous ne savons pas dans quelle mesure il est possible de donner satisfaction, mais l'opinion publique estime certainement que cette mesure doit être large, très large même. C'est une question de justice.